



Compte rendu du Conseil de l'École doctorale 558

Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage / Normandie Humanités

Le vendredi 1^{er} juillet à 15h, MRSH de Caen

Présents :

Direction de l'École doctorale : Alexandra Merle (directrice), Michel Biard (directeur adjoint, Rouen), Sandrine Lascaux (directrice adjointe, Le Havre), Anne-Lise Worms (directrice adjointe en charge du programme RADIANT)

Gestionnaires : Anne-Marie Le Chevrel (Caen), Isabelle Maillard (Rouen)

Représentants des équipes de recherche : Salih Akin (DYLIS), Marie-Agnès Avenel (CRAHAM), Anna Bellavitis (GRHis), Luc Benoît-à-la-Guillaume (ERAC), Marianne Bouchardon (CeredI), Claire Lechevalier (LASLAR), Anne de Mathan (HisTeMé), Gilles Olivo (Identité et subjectivité), Thierry Ruchot (CRISCO), Harri Veivo (ERLIS)

Représentantes des doctorants : Marion Duchesne (Caen), Angéline Giret (Le Havre), Violaine Vielmas (Rouen)

Le Conseil débute un peu avant 15h. Angéline Giret, représentante des doctorants du Havre, se propose pour prendre des notes pendant la réunion, ce dont elle est très vivement remerciée.

- **Approbation du compte rendu du Conseil du 25 février 2022**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants (pour rappel : les 2 équipes qui ne votent pas en 2022 sont le CRAHAM et ERLIS).

- **Approbation du classement des candidats aux contrats doctoraux à Rouen et à Caen**

Alexandra Merle indique que cette année encore les Écoles doctorales se sont vu attribuer non pas un nombre de contrats global qu'elles étaient libres de répartir entre les deux universités en fonction de la qualité des candidatures, comme cela a été le cas dans le passé, mais un nombre de contrats assigné à chaque université : 4 contrats pour Caen et 5 pour Rouen.

À Rouen : sur onze candidats, neuf ont été auditionnés le jeudi 30 juin et classés comme suit :

1. CILONA Camille (GRHis)
2. GUILLOT Mia (CeredI)
3. VALLERY Mathias (ERAC)
4. LAPERGUE Claire (CeredI)
5. MINELLI Carlo (DYLIS)



Liste complémentaire :

6. PROVENÇALLE Matthieu (GRHis)
7. LINANT Coralie (DYLIS-
8. TERNOY Élise (ERAC)
9. DEWERPE Justine (CeredI)

À Caen, il y avait onze candidats également. Neuf d'entre eux ont été auditionnés dans la matinée du 1^{er} juillet et sept ont été classés :

1. MOREAU Octave (HisTeMé)
2. MILET Audrey (LASLAR)
3. PIERRAT Marie (Identité et subjectivité)
4. RETOUX Lény (CRAHAM)

Liste complémentaire :

5. PATARD-LEGENDRE Justine (HisTeMé)
6. LEQUERTIER Maëly (LASLAR)
7. MARION Sandra (CRISCO)

Le classement est approuvé à l'unanimité.

Par ailleurs, l'université du Havre a octroyé un contrat à Jordan White, pour une thèse qui sera dirigée par Myriam Boussahba-Bravard (GRIC).

Concours pour l'octroi des bourses RADIANT (doctorat de recherche et de création artistiques)

Anne-Lise Worms, directrice adjointe en charge du programme RADIANT, qui a été créé à l'initiative du précédent directeur de l'École doctorale Jérôme Laurent en 2018, informe le Conseil du déroulement du concours 2022 et de ses résultats. Il y avait cette année deux bourses financées par la Région Normandie à distribuer, d'un montant de 15000 euros chacune (au lieu de 3 bourses de 10 000 euros les années précédentes). 136 candidatures (en art, design, création littéraire ou architecture) ont été enregistrées par les écoles d'art et d'architecture qui se sont chargées de la présélection : 28 ont été retenues. Le jury – composé pour moitié d'universitaires (UCN/ULHN/URN), pour moitié d'enseignants des écoles d'art et d'architecture normandes (ESADHaR/ésam/ENSA) ainsi que de deux membres extérieurs –, a examiné les dossiers et retenu pour audition 8 candidats. Les lauréats sont Guillaume Maraud et Manon Recordon, candidats en section art. La sélection a été difficile à effectuer, les 8 candidatures étant toutes d'un très haut niveau.

- **Informations diverses**

Direction adjointe de l'École doctorale à Rouen

Michel Biard annonce qu'il prendra sa retraite le 1^{er} février 2023 ce qui rend nécessaire l'élection d'un nouveau directeur adjoint de l'École doctorale à Rouen. L'appel à candidature sera diffusé très prochainement pour que l'élection ait lieu lors du conseil de la rentrée, ce qui laissera le temps à Michel Biard de former le ou la collègue qui lui succèdera. Pour se porter candidat, il suffit d'être



habilité à diriger des recherches et en activité au sein d'une des quatre équipes de Rouen, mais il est sans doute préférable d'avoir déjà participé au conseil de l'École doctorale.

À noter que ce conseil de rentrée aura lieu le lundi 26 septembre à Rouen.

Nouveau logo Normandie Humanités

Alexandra Merle rappelle que notre école doctorale deviendra à la rentrée « Normandie Humanités » et présente le nouveau logo :



Fondation Flaubert et prix de thèse

La Fondation Flaubert a été dissoute par le conseil académique de l'université de Rouen, il n'y aura donc pas de prix de thèse délivré par la Fondation cette année. Anne-Lise Worms précise que l'intention initiale du conseil académique était de « mettre en sommeil » la Fondation pour quelque temps, en raison de ses difficultés financières, mais que cela était juridiquement impossible.

Une discussion s'engage sur la pertinence de la création d'un prix de thèse de l'École doctorale et sur le montant envisageable de ce prix : s'il doit être financé sur le budget alloué à l'École doctorale (qui est d'un peu plus de 23 000 euros par an actuellement), il ne pourrait s'élever à plus de 1500-2000 euros. Il faudrait rechercher des financements extérieurs, et demander aux Presses des universités normandes de publier les thèses primées. Plusieurs membres du Conseil considèrent que les délais de publication peuvent poser problème. On convient d'engager des discussions avec les autres Écoles doctorales de sciences humaines et de consulter le directeur du CED.

- **Informations relatives au budget**

Alexandra Merle et Anne-Marie Le Chevrel rappellent que le financement des Écoles doctorales passe par la COMUE qui redistribue l'argent provenant des établissements partenaires. Les dépenses de l'École doctorale sont de deux sortes : les frais de fonctionnement, généralement modiques (surtout depuis que la plupart des réunions du Conseil se font en webconférence) et les versements aux équipes de recherche pour soutenir les activités des doctorants et contribuer aux frais de soutenance.

Ces versements ne sont pas étalés tout au long de l'année mais ont lieu à deux reprises : un premier tableau des dépenses (jusqu'à juillet) a été transmis par Anne-Marie Le Chevrel aux services



de la COMUE le 17 juin ; le premier versement aux équipes devrait donc être fait avant les vacances.

Le montant des dépenses engagées pour cette première moitié d'année civile est de 12 000 euros environ. Cette somme se décompose en :

- Frais de fonctionnement de l'École doctorale (déplacements pour les commissions du 30 juin et du 1^{er} juillet et pour le présent Conseil, repas du 1^{er} juillet, frais du jury RADIANT, financement de la journée des doctorants qui a eu lieu à la MRSH de Caen le 29 juin) : 2600 euros.
- Soutenances : 7 à Caen, 5 à Rouen (dont certaines en webconférence) : 3700 euros.
- Contributions aux missions des doctorants et à l'organisation de manifestations scientifiques par les doctorants : 5700 euros.

Il reste 11 000 euros disponibles jusqu'à la fin décembre 2022. Selon les instructions reçues lors de la dernière réunion du Collège des Écoles Doctorales, le budget prévisionnel jusqu'à la fin de l'exercice doit être arrêté fin septembre : il faut donc que les demandes de financement des doctorants parviennent à la direction de l'École doctorale avant le 15 septembre (un courrier leur sera adressé à ce sujet prochainement). De même, les équipes devront faire connaître leurs prévisions concernant le nombre et les modalités des soutenances avant le 15 septembre.

Pour rappel :

- Un doctorant peut demander jusqu'à 350 euros par an pour le financement de missions.
 - Pour le financement d'événements scientifiques, aucun plafond n'a été fixé par le Conseil, mais jusqu'à présent la contribution de l'École doctorale n'a jamais dépassé 600 euros.
- **Réponse à apporter aux demandes de doctorants de Caen** (cf lettre transmise au Conseil)

Alexandra Merle a rencontré en webconférence les représentants des doctorants des équipes CRAHAM et HisTeMé. Elle résume pour les membres du Conseil les principaux points abordés au cours de cet échange très fructueux, reprenant les sujets abordés dans la lettre transmise au Conseil :

- la communication de l'École doctorale, jugée insuffisante,
- le volume horaire des formations et les équivalences,
- le contenu des formations.

1. Pour améliorer **la communication**, ce qui est en effet nécessaire, le Conseil propose les mesures suivantes :

- Les représentants des doctorants peuvent en amont annoncer la date du prochain conseil à leurs collègues, collecter leurs remarques et suggestions puis demander à



ajouter des questions à l'ordre du jour. Ils peuvent aussi faire après la réunion du Conseil un compte-rendu succinct.

- Quant au compte rendu « officiel », qui doit être approuvé par un vote des membres du Conseil avant sa publication sur le site de l'École doctorale, ce qui provoque un décalage de plusieurs mois entre la date d'une réunion et la publication du compte rendu : on peut réduire significativement ce décalage si le compte rendu est voté juste après le Conseil en utilisant un système de vote électronique tel que balotilo. C'est ce qui sera pratiqué à l'avenir.
- Par ailleurs, la direction de l'École doctorale s'est engagée à envoyer plus régulièrement des messages aux doctorants des 3 sites en utilisant les listes de diffusion pour présenter les décisions du Conseil et/ou les directives venant du Collège des Écoles Doctorales ou du ministère et donner des informations utiles.
- En complément de ces mesures, la direction de l'École doctorale propose que les représentants des doctorants soient désormais (c'est-à-dire à partir de janvier 2023) élus pour un mandat de 2 ans, au lieu d'un an, de manière à améliorer le suivi des dossiers. À l'issue d'un bref débat, le Conseil se prononce favorablement. Cette modification devra être validée par le Collège des Écoles Doctorales. Il faudra de toute manière revoir le règlement intérieur de l'École doctorale, ce qui suppose d'abord un vote du Conseil puis une approbation du CED.

2. Concernant **les heures de formation et les équivalences** : le Conseil n'envisage pas de modifier le nombre d'heures qui a été voté en septembre 2021, mais il s'avère nécessaire de rectifier la distinction faite entre doctorants « financés » (par un contrat doctoral) et « non financés » : pour être en conformité avec les textes il faut plutôt établir une distinction entre les doctorants qui réalisent leur thèse à temps plein et ceux qui, étant salariés, font leur thèse « à mi-temps » et peuvent être exemptés de suivre des formations – à l'exception de la formation à l'éthique, obligatoire pour tous selon les termes de l'arrêté de 2016 – (À noter qu'on attend un nouvel arrêté qui est censé entrer en application en septembre, et qui contiendra peut-être de nouvelles modalités).

Pour les doctorants à « temps plein », l'offre d'équivalences entre diverses activités scientifiques et des heures de formation, qui n'est pas proposée par toutes les Écoles doctorales normandes, peut être encore étoffée pour répondre aux demandes des doctorants. Une discussion s'engage sur la possibilité de prendre en compte les activités d'enseignement des doctorants qui sont inscrits en thèse à temps plein (ceux qui sont en poste dans le secondaire ou les ATER, par exemple, sont salariés et ne sont donc pas astreints à l'obligation de faire des formations pendant la durée de la thèse) : plusieurs membres du Conseil expriment des réticences, car cela créerait une situation d'inégalité entre les doctorants qui obtiennent une mission d'enseignement et ceux qui ne peuvent y prétendre. L'assemblée convient d'examiner plus longuement cette question lors de la réunion de fin septembre ; dans l'intervalle, les représentantes des doctorants sont invitées à consulter leurs collègues et à faire des propositions précises. De même, l'ajout d'équivalences validant la participation à des séminaires, demandé par les doctorants et auquel les membres du Conseil sont plus favorables, sera discuté en septembre.



3. Concernant le **contenu des formations** proposées par l'École doctorale, qui ne sont pas censées faire double emploi avec celles qui font partie du catalogue des formations « transversales » organisées par le CED et destinées aux doctorants de toutes les Écoles doctorales :

un effort a été fait pour diversifier l'offre de notre École doctorale et répondre aux besoins des doctorants en sciences humaines : il y aura l'an prochain, outre deux formations reconduites (« Construire sa carrière en SHS », dispensée par Harri Veivo et la formation proposée par N. Depraz à Rouen en phénoménologie), une courte formation proposée par les personnels des Presses Universitaires de Caen (6 avril 2023) sur l'application de normes éditoriales, une formation plus longue sur les humanités numériques et l'usage des logiciels de lexicométrie (M.E. Lescasse), et plusieurs formations sur l'utilisation d'excel, de word, etc.

Il est rappelé que nos doctorants peuvent s'inscrire à des formations organisées par les autres Écoles doctorales de sciences humaines (HSRT, Droit Normandie et Économie Gestion) ; enfin, il est également possible de suivre et de faire valider des formations offertes par d'autres universités.

Les directeurs d'équipes présents au Conseil mentionnent des formations qui seraient utiles à leurs doctorants : sur SIG (système d'information géographique), sur l'accès aux archives et bibliothèques étrangères, sur la constitution et l'utilisation d'un corpus... Il faut donc poursuivre la recherche de formateurs, dans un délai assez court puisque la liste des formations des Écoles doctorales doit être communiquée au CED avant la rentrée de septembre.

- **Questions diverses**

Un dernier point reste à discuter : la date de remise des rapports de comités de suivi pour les doctorants en première année. Il a été récemment décidé par le CED d'uniformiser la date à laquelle tous les doctorants doivent déposer sur SyGAL le ou les rapports de leur comité (selon que l'entretien a eu lieu avec les deux membres ensemble ou séparément) : les rapports sont attendus pour le 15 juin. Dans notre École doctorale la date qui a été annoncée aux nouveaux inscrits est le 15 septembre. Le Conseil décide de s'en tenir à cette date pour cette année. Les gestionnaires de l'École doctorale demandent que, s'il y a deux rapports, ils soient fusionnés en un seul document pour le dépôt sur SyGAL (autrement, le deuxième rapport apparaît avec une autre date, 2020-21 au lieu de 2021-22).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 17h.

Compte rendu approuvé par vote électronique, le 12/7/2022.